

Avis de publicité préalable
(Articles L. 2122-1-1 et L. 2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Communal
Chaussée piétonne nord - Boulevard des Italiens

1. Identification de la Collectivité Territoriale

Commune de Villeneuve-Loubet

9 avenue de la Liberté - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 32 / E-mail : lenora.chauveau@villeneuveloubet.fr

Adresse Internet : www.villeneuveloubet.fr

2. Objet de l'avis

L'article L.2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dispose que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Le présent avis vise à assurer le respect de ces dispositions.

Lors d'un marché hebdomadaire, un exposant habituel spécialisé dans la vente de fruits et légumes, a fait état d'une manifestation d'intérêt spontanée pour solliciter l'autorisation d'occuper un espace du domaine public communal en vue de permettre la vente de ses produits un jour par semaine, le lundi matin, sur la chaussée piétonne nord du Boulevard des Italiens.

Sur la base de cette demande, la Commune informe qu'un titre portant autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) du domaine public communal sera accordé au demandeur.

Le titre en question prendra effet à compter du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 mai 2024 sans renouvellement possible.

Il portera autorisation d'occupation d'un emplacement d'une longueur de six (06) mètres sur la chaussée piétonne nord du Boulevard des Italiens entre l'avenue des Sources et l'Avenue de la République.

En contrepartie de l'autorisation accordée, il appartiendra au demandeur de verser une redevance fixée à HUIT (08,00) EUROS par semaine en respect de la décision municipale n°2023-020 du 16 janvier 2023 portant barèmes des droits de voirie et occupation du domaine public en vigueur.

Renseignements complémentaires

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent respectivement être obtenus après demande formulée par écrit ou par mail à l'adresse indiquée au premier point du présent avis.

De même, toute manifestation d'intérêt concurrente doit être transmise à ces mêmes coordonnées avant la date limite fixée en point 3 ci-avant.

3. Date limite de manifestation d'intérêt concurrente

Le vendredi 29 mars 2024 à 11 heures 00.

4. Date d'envoi de l'avis :

Le 20 mars 2024